



# Info Source

## Loi sur la protection des renseignements personnels

# Formule de demande d'accès à des renseignements personnels

Protégé une fois rempli

Réservé à l'administration

### 1<sup>re</sup> étape

Déterminez quelle est l'institution fédérale la plus susceptible de détenir des renseignements personnels à votre sujet. Décidez ensuite si vous voulez obtenir les renseignements de façon officielle ou si vous préférez présenter une demande officielle en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Dans le cas d'une demande officielle, il suffit de communiquer avec l'institution compétente dont l'adresse devrait figurer dans *Info Source*. Les publications « *Info Source* » sont disponibles à travers le Canada, et en général dans les principales bibliothèques publiques et académiques, les bureaux de circonscription des députés fédéraux, et la plupart des bureaux fédéraux de renseignements et de prestations des services.

### 2<sup>e</sup> étape

Pour présenter une demande officielle en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous devez remplir cette formule. Décrivez l'information demandée et fournissez tous les renseignements pertinents afin d'aider l'institution dans ses recherches. Si vous avez besoin d'aide, consultez *Info Source (Sources de renseignements fédéraux)* pour y trouver la description des fichiers de renseignements personnels que détient l'institution, ou communiquez avec le coordonnateur de la protection des renseignements personnels de cette institution.

### 3<sup>e</sup> étape

Faites parvenir la demande d'accès à des renseignements personnels au coordonnateur de l'institution détenant les renseignements. L'adresse figure dans l'« Introduction » d'*Info Source*.

### 4<sup>e</sup> étape

Dès que vous recevrez réponse à votre demande, examinez les renseignements afin de déterminer s'il y aurait lieu, à votre avis, de faire une autre demande en vertu de la Loi. Vous avez également le droit de présenter une plainte au Commissaire à la protection de la vie privée si vous estimez avoir été privé des droits que vous confère la Loi.

#### Institution fédérale

Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada

#### Je désire examiner les renseignements

 tels quels en anglais en français

#### Précisions sur l'information demandée

S.V.P. envoyez-moi une copie du document d'immigration de la personne suivante:

Nom: \_\_\_\_\_

Membres de famille accompagnateurs :

Autre orthographe du nom: \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance: \_\_\_\_\_

Navire: \_\_\_\_\_

Date et port d'entrée: \_\_\_\_\_

#### Méthode de consultation préférée

 Recevoir des copies  
de l'original Examiner l'original dans un  
bureau du gouvernement

#### Nom de la personne qui fait la demande

Adresse — Numéro, rue, appartement

Ville ou village

Province

Code postal

Numéro de téléphone

En tant que personne visée par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* — les citoyens canadiens, résidents permanents et les autres personnes présentes au Canada, y compris les détenus — je demande d'avoir accès à des renseignements personnels qui me concernent.

Signature

Date

Les renseignements personnels dans ce formulaire sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

S.V.P. envoyer une copie électronique au courriel suivant: \_\_\_\_\_

CTC 350-58 (Rév. 2000/06/19)

## Dossiers d'immigration constitués après 1935

Les dossiers pour les immigrants arrivés au Canada par voie terrestre ou par voie maritime, à partir du 1er janvier 1936, sont conservés par Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada (CIC). Pour obtenir une copie de votre dossier d'immigration, vous devez envoyer une demande écrite au bureau suivant :

*Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada*  
*Administration des droits du public*  
*Ottawa, ON*  
*K1A 1L1*

OU

Scannez et envoyez votre formulaire une fois rempli à [ATIP-AIPRP@cic.gc.ca](mailto:ATIP-AIPRP@cic.gc.ca)

OU

Envoyer une demande en ligne ici :

<https://atip-aiprp.tbs-sct.gc.ca/>

Veillez prendre note des conditions suivantes :

La demande de copies de documents doit être soumise **par un citoyen canadien ou un individu vivant au Canada**. Vous pouvez également affirmer votre consentement afin qu'un citoyen canadien ou un individu vivant au Canada fasse la demande à votre égard en envoyant aussi le formulaire de Consentement pour une demande d'accès à l'information et à des renseignements personnels, disponible ici:

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5744F.pdf>

Veillez noter que si vous voulez donner accès à vos documents à un autre individu avec le formulaire de consentement, il y aura un frais de \$5 payable au Receveur Général du Canada. L'individu désigné doit également remplir le Formulaire de demande d'accès à l'information.

Veillez laisser 90 jours avant de recevoir une réponse à votre demande de la part d'Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada.

Si vous désirez des renseignements à propos de votre demande, veuillez téléphoner CIC directement au 1-613-946-0953 entre 8 h et 16 h (HNE), du lundi au vendredi (excepté les jours fériés).